



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 1^{er} mars 2007

CDL-EL-OJ(2007)001ann*
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**20^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

Venise, le 17 mars 2007 à 14 h 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décidait autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

<http://www.venice.coe.int>

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document [CDL-EL-OJ\(2007\)001ann](#).

2. Communications

Le secrétariat informera le Conseil sur les questions suivantes :

- La préparation de la 4^e conférence européenne des administrations électorales, qui se tiendra à Strasbourg les 20 et 21 septembre 2007. Les thèmes prévus sont la lutte contre la fraude électorale et les recours (voir le projet de programme, [CDL-EL\(2007\)006](#)). Cette conférence sera précédée de la conférence annuelle de l'ACEEEO (Association of European Election Officials), les 18-19 septembre 2007.

- Le développement de la base de données « vota » (<http://venice.coe.int/vota>) comprenant notamment la législation électorale des Etats membres et les avis et études de la Commission en matière électorale.

- L'assistance de la Commission à une mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Serbie (21 janvier 2007).

- Un glossaire électorale anglais-français et français-anglais ([CDL\(2007\)022](#)) est disponible et devra être utilisé lors de la rédaction des futurs avis en matière électorale.

Les membres du Conseil qui ont participé à la conférence sur l'observation électorale tenue au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 15 et 16 février 2007 pourront informer le Conseil à propos de celle-ci.

Mme Lazarova Trajkovska informera le Conseil de son activité à la tête de la mission d'observation des élections parlementaires en Estonie.

3. Arménie*

Lors de leurs sessions de juin 2006, le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise ont adopté un avis commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au Code électorale de la République d'Arménie ([CDL-AD\(2006\)026](#)). Suite à cet avis, les deux organisations ont poursuivi leur coopération avec les autorités arméniennes sur la révision du Code électorale, dont une version révisée a été adoptée par le Parlement arménien le 22 décembre 2006. Un projet d'avis conjoint sur ce texte a dès lors été élaboré par la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ([CDL-EL\(2007\)003](#) ; cf. [CDL-EL\(2007\)002](#) et [CDL-EL\(2006\)019](#)).

En vue d'échéances électorales importantes en 2007 (élections législatives le 12 mai) et en 2008 (élection présidentielle), le Conseil de l'Europe offre une assistance à l'Arménie par le biais d'un plan d'action spécial élections. Dans le cadre de ce plan d'action, la Commission de Venise organise une assistance à la Commission électorale centrale d'Arménie en avril 2007, en envoyant un expert international sur place. En outre, la Commission organisera un séminaire sur la tenue et la supervision des élections, probablement à fin avril.

* Ces points seront traités en session plénière à moins qu'un membre ne demande un débat au Conseil des élections démocratiques.

4. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »*

Les autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont élaboré un projet de révision du Code électoral, qui vise principalement à l'introduction du droit de vote pour les citoyens domiciliés à l'étranger ([CDL-EL\(2007\)004](#); cf. [CDL-EL\(2006\)021](#)). La Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont préparé un projet d'avis conjoint sur ce texte ([CDL-EL\(2007\)001](#)), qui reprend pour l'essentiel le texte d'une note déjà transmise aux autorités à leur demande.

5. Code de bonne conduite en matière de partis politiques

Lors de ses deux dernières réunions, le Conseil des élections démocratiques a eu des échanges de vues sur la possibilité de rédiger un code de bonne conduite en matière de partis politiques. Le secrétariat a mis à jour la note sur cette question ([CDL-EL\(2006\)035rev](#)), qui se réfère notamment aux travaux antérieurs de la Commission dans le domaine des partis politiques. M. van den Brande informera le Conseil des résultats des dernières réunions de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire sur ce thème (25 janvier et 12 mars 2007).

Sur cette base, le Conseil est invité à tenir une discussion sur ses futurs travaux relatifs à un code de bonne conduite en matière de partis politiques et le contenu possible de celui-ci.

6. Fixation de la date des élections – rôle de l'exécutif

Le Conseil est invité à avoir un premier échange de vues sur la question du rôle de l'exécutif dans la fixation de la date des élections, sur la base du document de travail préparé par le secrétariat ([CDL-EL\(2007\)005](#)).

7. Activités futures

La Commission pourrait être invitée à assister les missions d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles en Serbie et au Monténégro ainsi que des élections parlementaires en Arménie (mai 2007).

Le Conseil pourrait désigner un rapporteur chargé d'examiner la question de l'annulation des résultats des élections.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à confirmer que sa prochaine réunion se tiendra le 2 juin 2007 à 14 h. 30. Les réunions suivantes devraient se tenir à nouveau le jeudi matin, avant la session plénière de la Commission.